

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 29 mars 2018****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du Secteur de Murist****1. Introduction**

L'élaboration du projet a débuté sous l'égide de l'ancienne Commune de Murist, le Conseil communal de la nouvelle Commune d'Estavayer a décidé de le poursuivre.

Le projet comprend un volet qui concerne les routes communales des villages de Murist, Franex, Montborget et La Vounaise ainsi que de secteurs hors zones bâties, et un autre volet qui traite de la route cantonale traversant les villages de Murist et de La Vounaise. Pour des raisons d'organisation interne des Services de l'Etat, le projet est scindé en deux dossiers distincts. Un pour les routes communales et un pour la route cantonale. Ceux-ci ont été transmis pour examen préalable au Service des ponts et chaussées en avril 2017.

Le dossier des routes communales a fait l'objet de préavis retournés à la commune en juillet 2017, dont certains étaient négatifs. Il a été retravaillé sur cette base et est désormais prêt pour être soumis à l'approbation du Conseil général avant d'être mis à l'enquête publique.

Le dossier de la route cantonale a fait l'objet d'un préavis défavorable transmis à la commune en février 2018. Des études plus approfondies sont exigées, notamment s'agissant de la modération de trafic en relation avec les portes d'entrées des deux localités traversées.

Les deux dossiers bien que partant d'un même concept peuvent être gérés individuellement. Il a donc été décidé de poursuivre la procédure de celui relevant des routes communales, puis de compléter et retravailler celui concernant la route cantonale.

**2. Description des travaux****2.1 Généralités**

La demande de crédit a pour but de pouvoir mettre en œuvre des mesures d'aménagement visant à modérer la vitesse du trafic dans les quatre villages du Secteur de Murist. Celles-ci sont en grande partie prévues dans le plan directeur communal de Murist de décembre 2014. Il s'agit, d'une part, de réaliser des portes d'entrées des localités indiquant clairement aux conducteurs de véhicules qu'ils entrent dans un milieu bâti et qu'ils doivent réduire leur vitesse de circulation. D'autre part, le marquage des priorités de droite dans les localités aura également un effet de modération de la vitesse des véhicules.

De plus, les priorités dans certains carrefours ainsi que la signalisation et le marquage routiers sur tout le territoire du Secteur de Murist ont été revus, afin de se mettre en conformité avec la législation routière.

## 2.2 Murist

- Chemin de la Grotte :
  - Nouveau trottoir franchissable avec bordure basse inclinée (biaise) en pavés et ligne de pavés arrière, 3 potelets pour sécurité des piétons ; largeur 1.65 m avec rétrécissement local à 1.20 m ; longueur environ 110 m ; réalisé sur la chaussée existante, sans emprise supplémentaire ; la chaussée est ramenée à une largeur comprise entre 2.80 m et 4.10 m environ ; le croisement de deux véhicules ou le passage d'un véhicule agricole spécial (tracteur avec double-roues, engin spécial ou chargement ou moissonneuse-batteuse jusqu'à 3.50 m) est garanti avec empiètement sur le trottoir ;
  - A l'extrémité en direction de Franex, nouveau passage pour piétons pour accéder au chemin communal qui aboutit au cheminement piétonnier en direction du quartier de Vulliamia ;
  - Nouveau petit trottoir bas d'environ 10 m pour guider les piétons venant du quartier de Vulliamia en direction du nouveau passage pour piétons ;
  - Déplacement d'un candélabre au niveau du nouveau passage pour piétons et réalisation de 4 sacs d'eau avec grilles en remplacement des sacs existants le long du nouveau trottoir ;
- Carrefour Route de la Molière – Planche-au-Rey : nouvelle porte d'entrée sous forme de rétrécissement latéral de forme ovale sous forme de surface pavée surélevée franchissable ;
- Marquage sur la chaussée de onze priorités de droite, notamment au Clos-Derrey, au Rosset (chemin en direction de l'école), sur la Route de la Molière et dans le quartier de l'Aubépena ;
- Suppression, remplacement et ajout des panneaux de signalisation.

## 2.3 Franex

- Entrée du village côté Granges-de-Vesin : nouvelle porte d'entrée sous forme de rétrécissement latéral rectiligne avec bordures en pavés inclinés franchissables et bande d'arbustes ;
- Entrée du village côté Treytorrens/Murist : nouvelle porte d'entrée sous forme de surface colorée rouge ; cette porte d'entrée plus simple est justifiée par le volume de trafic réduit et la faible largeur de la chaussée à cet endroit ;
- Nouveau « Stop » avec miroir pour la Route de la Molière au débouché sur la Route de Franex (route du village), nécessaire en raison de la visibilité très réduite à cet endroit ;
- Marquage sur la chaussée d'une priorité de droite, au centre du village (carrefour avec la Route du Moulin-de-Franex, en direction de Nuvilly) ;
- Nouvelle signalisation « Enfants » pour signaler la présence possible d'enfants dans le secteur d'arrêt du bus scolaire (pas d'arrêt officiel de transport public).

## 2.4 Montborget

- Entrée du village côté La Vounaise : nouvelle porte d'entrée sous forme de rétrécissement latéral rectiligne avec bordures en pavés inclinés franchissables et bande d'arbustes sur un côté ;
- Marquage sur la chaussée d'une priorité de droite, au centre du village ;
- Nouvelle signalisation « Enfants » pour signaler la présence possible d'enfants dans le secteur d'arrêt du bus scolaire (pas d'arrêt officiel de transport public) ;
- Nouveau « Cédez-le-passage » pour le débouché d'un chemin d'accès (art. 227) sur la route en direction de La Vounaise ;
- Suppression de deux panneaux de signalisation inutiles.

## 2.5 La Vounaise

- Nouveau cheminement piétonnier aux abords de la route en direction de Montborget, composé de :
  - Un trottoir bas-côté Nord de la Route de Montborget, avant le passage de la route ; longueur environ 10 m ;
  - Escaliers sur l'art. 801, longueur environ 15 m, largeur 2 m, permettant de rallier le chemin communal ; le cheminement des piétons s'effectue ensuite sur ce chemin en direction de la route cantonale dans le village (arrêt de bus des transports publics) ;
- Remarques :
  - Le trafic piétonnier et le trafic motorisé étant trop faibles, le marquage d'un passage pour piétons ne satisfait pas aux exigences des normes VSS ;
  - Pour les personnes à mobilité réduite ou avec poussettes, le cheminement s'effectue comme actuellement, soit le long de la Route de Montborget ; vu le nombre d'habitations concernées (maximum 6), le nombre de cheminements le long de cette route, une fois l'escalier construit, sera très faible (< 1 par jour) ;
  - Les deux points ci-dessus font encore l'objet de négociations avec le canton et pourraient de ce fait faire l'objet de modifications.
- Entrée du village côté Montborget : nouvelle porte d'entrée sous forme de rétrécissement latéral rectiligne avec bordures en pavés inclinés franchissables et bande d'arbustes ;
- Nouveaux « Cédez-le-passage » aux endroits suivants :
  - Pour le débouché de la Planche-au-Rey (art. 571) sur la route cantonale en direction de Murist ;
  - Pour les débouchés de deux chemins communaux (art. 581 et 635) sur la route cantonale, dans le village ;
- Marquage sur la chaussée d'une priorité de droite, au centre du village ;
- Déplacement et remplacement des panneaux de signalisation nécessaires.

## 2.6 Hors localité

La priorité sera réglée de la manière suivante dans trois carrefours situés hors localité :

- Carrefour entre la Planche-au-Rey et deux chemins agricoles (art. 442 et 534), entre Murist et La Vounaise : marquage de nouveaux « Stop » pour les deux chemins agricoles d'importance secondaire, nécessaire en raison de la visibilité réduite à cet endroit ;
- Carrefour entre la Route de la Molière et le chemin en direction de Seiry (art. 463), entre Murist et Franex : marquage d'un nouveau « Cédez-le-passage » pour le chemin d'importance secondaire venant de Seiry, nécessaire en raison de la visibilité réduite à cet endroit ;
- Carrefour entre le Chemin des Fermes-de-la-Molière et la Route de Grange-de-Vesin, entre Franex et Granges-de-Vesin : marquage de nouveaux « Stop » et pose de 3 miroirs pour les deux branches du Chemin des Fermes-de-la-Molière, nécessaire en raison de la visibilité très réduite à cet endroit.

## 2.7 Emprises

La réalisation des trottoirs à Murist et La Vounaise nécessite des emprises sur des parcelles privées.

- Murist : emprise d'environ 10 m<sup>2</sup> sur l'art. 303 ;
- La Vounaise : emprise d'environ 45 m<sup>2</sup> sur l'art. 801, partiellement compensée par une restitution d'environ 10 m<sup>2</sup> en faveur de l'art. 382 (même propriétaire).

Des conventions seront signées entre la commune et les propriétaires de ces parcelles préalablement à la mise à l'enquête. Des négociations sont en cours avec les propriétaires concernés. Un verbal de route, établi par un géomètre officiel, permettra de faire passer ces surfaces au domaine public communal.

### 3. Coût des travaux

Le devis estimatif de ces travaux se présente comme suit :

1	Travaux de génie-civil et éclairage public (2 candélabres)	CHF	211'970.00
2	Signalisation et marquages	CHF	63'140.00
3	Emprises pour trottoirs	CHF	4'500.00
4	Honoraires géomètre (2 verbaux)	CHF	5'720.00
5	Honoraires ingénieur	CHF	32'890.00
6	Frais administratifs (enquête, émoluments permis, etc.)	CHF	5'500.00
7	Divers et imprévus	CHF	32'372.00
	Total HT	CHF	356'092.00
	TVA 7.7 %		27'419.00
	Total TTC		383'511.00
	<b>TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>384'000.00</b>

### 4. Financement

Le montant de CHF 384'000.00 TTC sera porté à charge du dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre des routes (620). Le taux d'amortissement est fixé à 10% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 46'000.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du Secteur de Murist et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26.02.2018.

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

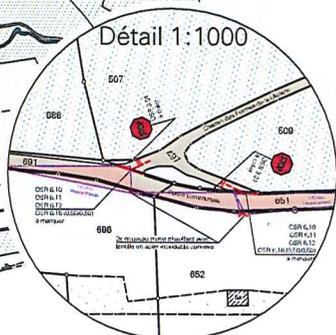
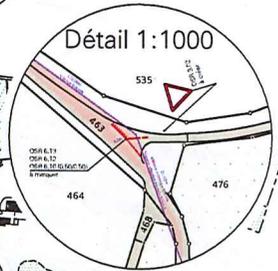
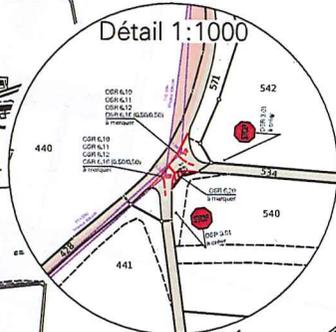
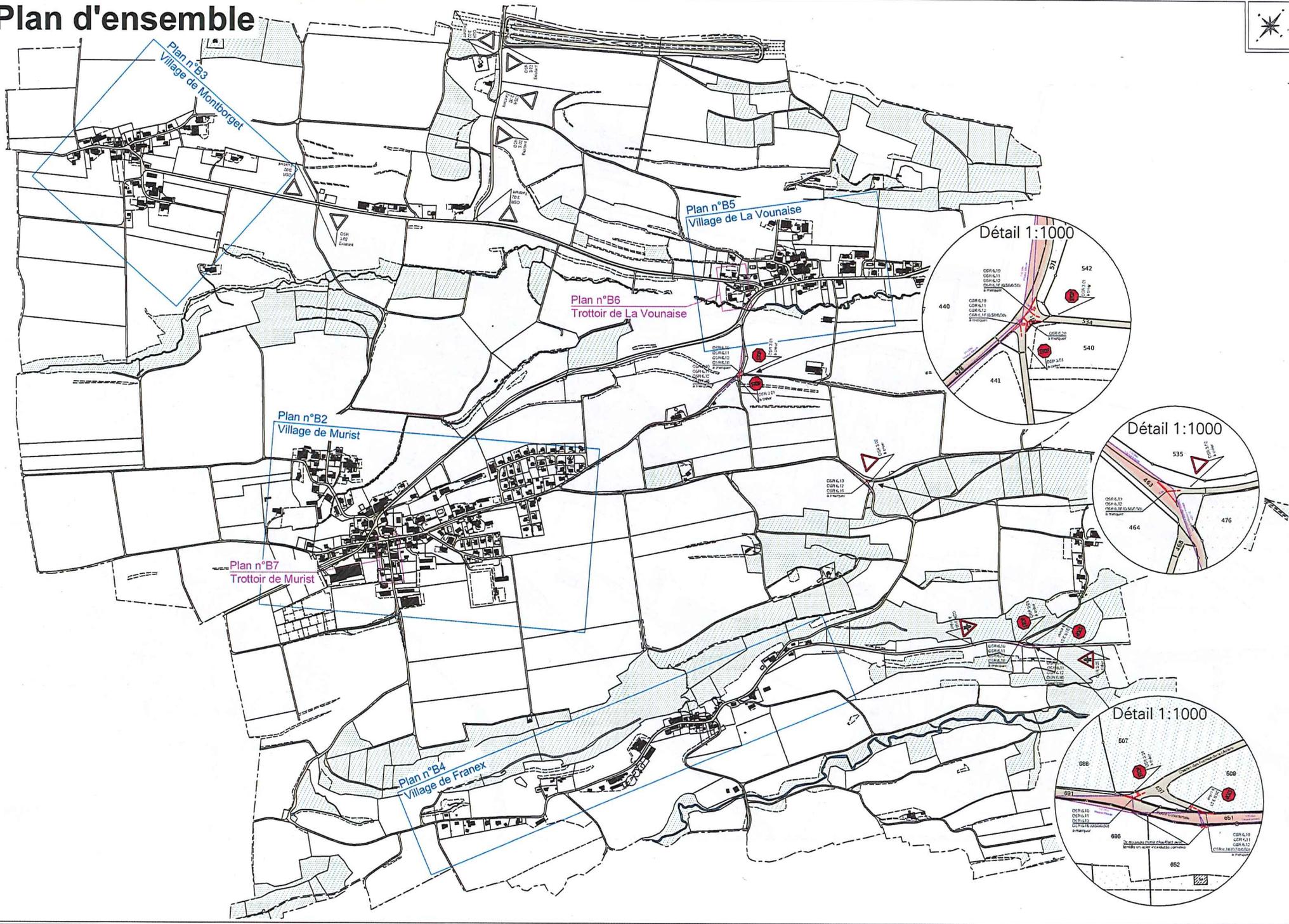


Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable** : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexes** : Plans de situations de tous les aménagements prévus

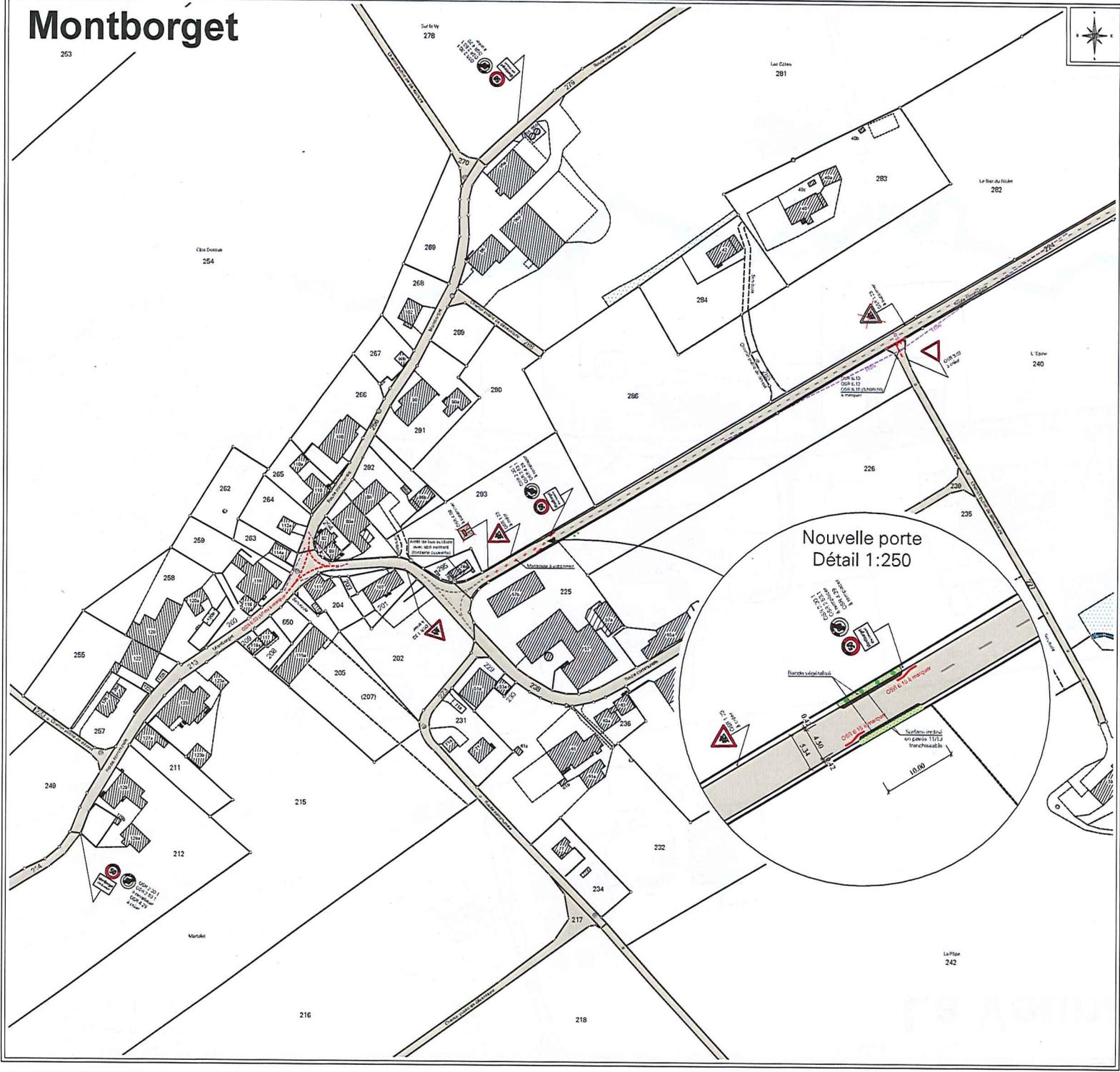
# Plan d'ensemble



# Murist



# Montborget





# Village de La Vounaise

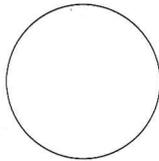
**Modération de trafic à Murist, Franex,  
Montborget et La Vounaise et construction de  
nouveaux trottoirs à La Vounaise et Murist**

## Enquête publique

### Routes communales – Situation trottoir 1:500

Adopté par le Conseil communal d'Estavayer, le.....

Le Secrétaire:



Le Syndic:

Mise à l'enquête publique de 30 jours dans la Feuille officielle n° ... du ....

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de  
l'environnement et des constructions  
Fribourg, le .....

Le Directeur:

Plan n°	<b>B6</b>
Format	42 x 30
Date	29.01.2018
Dessin	JP
Contrôle	MS
Aut. n°	006/18.01.01/000
Réf.	50'179

Domdidier, le 29 janvier 2018

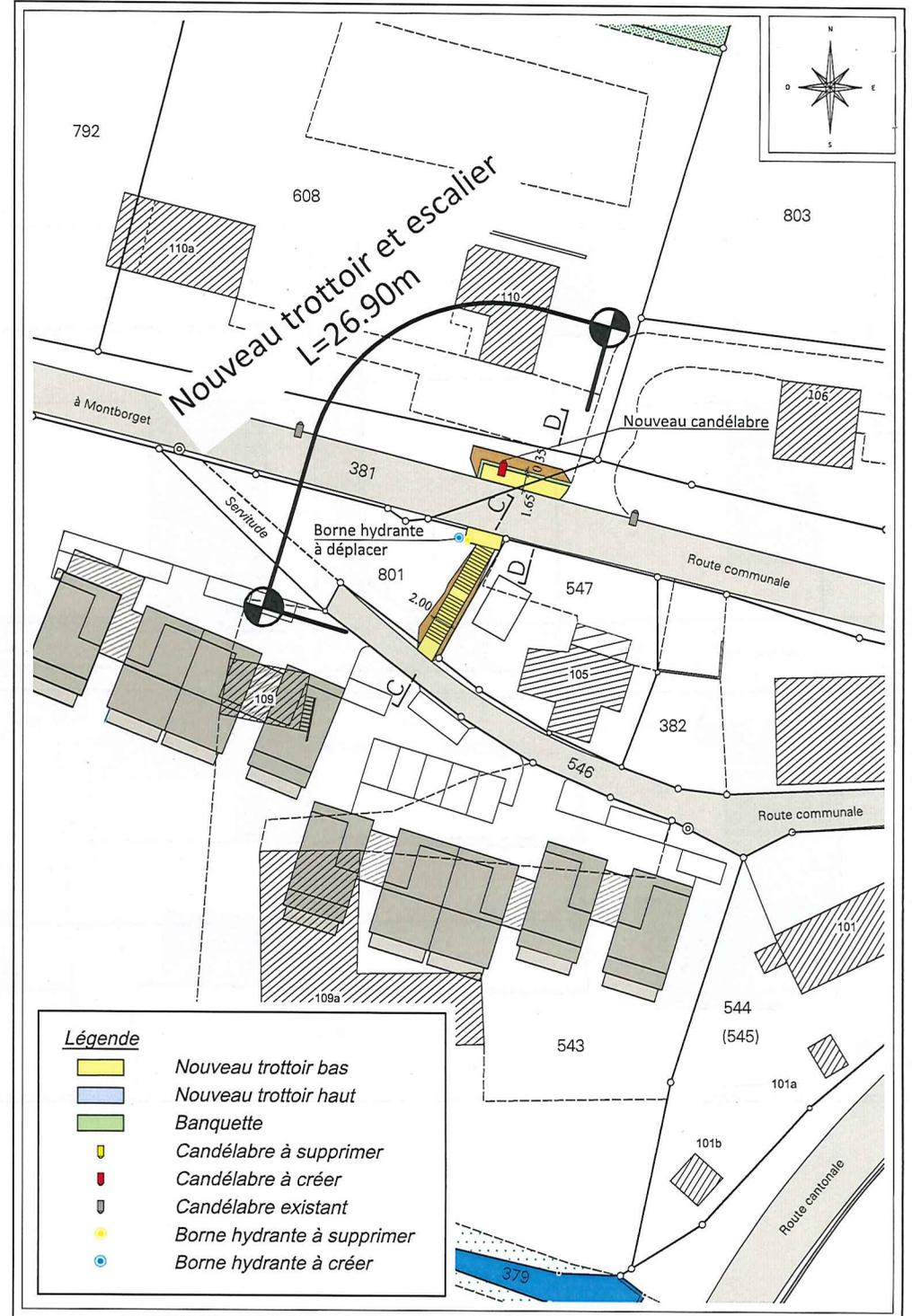
L'Ingénieur : René Hirsiger .....

Modifications	Date	Dessin	Contrôle

**HIRSIGER & PÉCLARD**

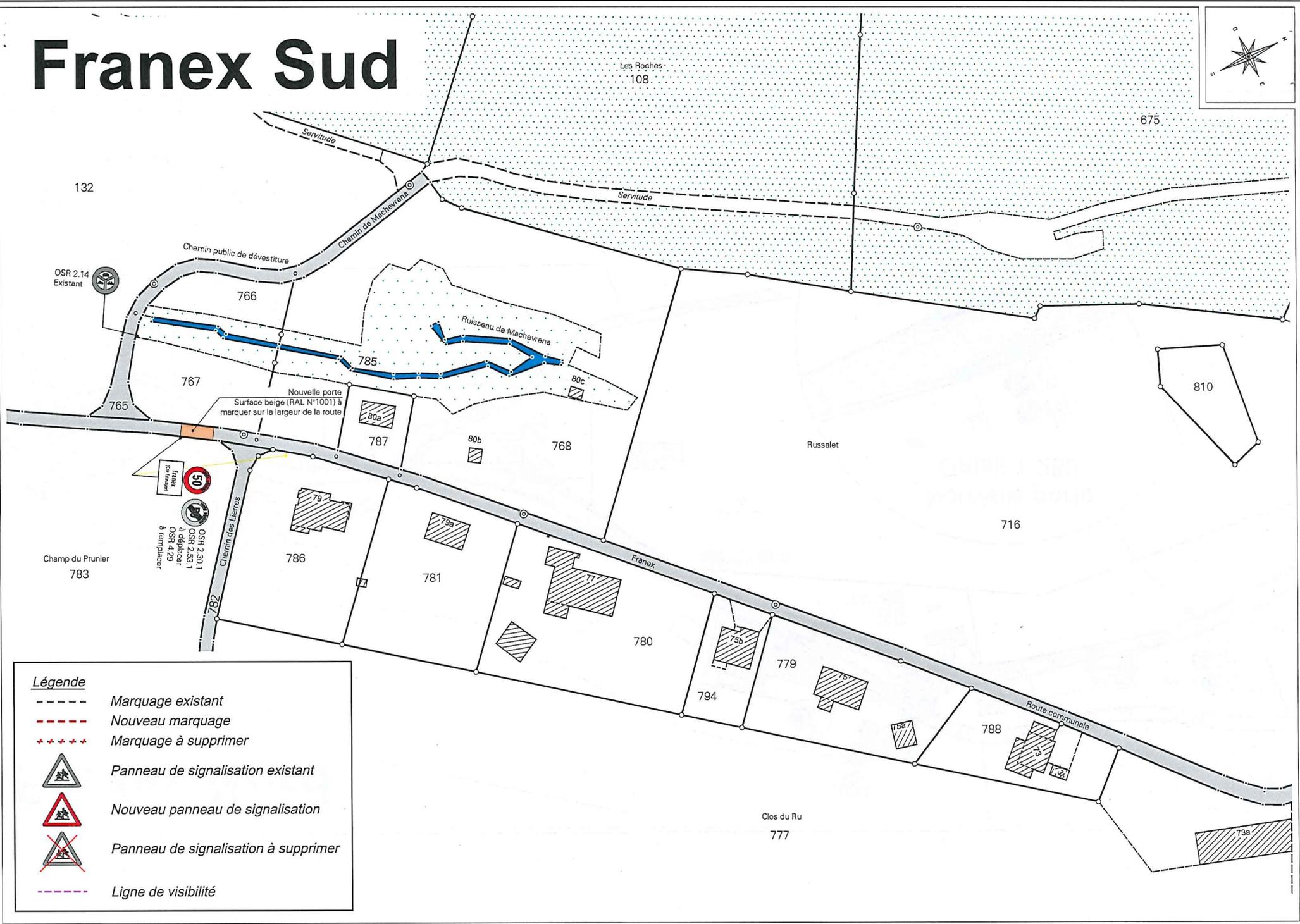
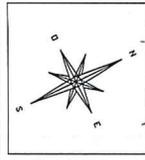
Ingénieur géomètre officiel

1564 Domdidier • Rue du Château 5  
T. 026 676 90 40 • F. 026 676 90 41  
www.hp-geomatique.ch





# Franex Sud



**Légende**

- Marquage existant
- Nouveau marquage
- Marquage à supprimer
- Panneau de signalisation existant
- Nouveau panneau de signalisation
- Panneau de signalisation à supprimer
- Ligne de visibilité

